ELEVACTION
L'EXPERTISE CONSEIL & FORMATION

Facture N° F2609209

DATE FACTURE	DATE ECHEANCE	PAGE
15/09/2026	15/10/2026	1 / 1

FACTURE

Références :

Session : 261406A

Règlement à 30 jours date de facture

INTERIM QUALITE
11 RUE HENRI MESSAGER
- 76 330 PORT JEROME SUR SEINE
FRANCE

Références Financeur :

N° Client : 411IP00004
N° TVA Intra Client : FR81491625802
N° Commande : **2026-09-0077**
N° SIRET : 49162580200062
Facturation : **Prestation de services**

FORMATION AU CONTROLE ET PORT DU HARNAIS & FORMATION AU CONTROLE DES MOYENS D'ACCES POUR LE TRA le 14 septembre 2026 (convention n° 106313)

Qté	Désignation	Nb Hrs	Nb Jrs	Prix Unit. HT	Total HT
1.00	**FORMATION AU CONTROLE ET PORT DU HARNAIS & FORMATION AU CONTROLE DES MOYENS D'ACCES POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR** *KHERKHACH Mohamed*	**3.50**	**0.50**	**70.00 €**	**70.00 €**

Dates de la formation : le 14/09/2026 (de 08:00 à 11:30)

Lieu : ELEVACTION HARFLEUR ZAC du Campdolent 10 Avenue du Cantipou 76700 HARFLEUR

Moyens pédagogiques et techniques et sanction de l'action : voir le programme en annexe

Déroulement de la formation : en présentiel

Nos coordonnées bancaires :

BNP PARIBAS LE HAVRE			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30004	113	10334539	16
IBAN : FR76 3000 4001 1300 0103 3453 916			
BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPP			

Récapitulatif TVA

Taux	Bases HT	TVA
20.00%	70.00 €	14.00 €

Total HT	Total TVA	Total TTC
70.00 €	14.00 €	**84.00 €**

NET A PAYER
84.00 €

Coordonnées de la société :
ELEVACTION SAS - Capital social : 9 000 €
ZAC du Campdolent - 10 Avenue du Cantipou 76700 HARFLEUR -
N° TVA Intra : *FR95440323509*
N° SIRET : *440 323 509 000 40*
N° d'activité : *23 76 035 35 76*
RCS : *RCS LE HAVRE 2002 B44*

Talon à joindre à votre règlement

F2609209 411IP00004
15-sept.-2026
84.00 €

CONDITIONS GENERALES DE REGLEMENT : Pas d'escompte accordé en cas de paiement anticipé. Pénalités pour paiement tardif égales à 3 fois le taux d'intérêt légal. En plus de ces pénalités, suivant le décret N°2012-1115 du 2 octobre 2012, une somme forfaitaire de 40 € au titre d'une indemnité pour frais de recouvrement, sera due de plein droit pour les créances impayées.